Conseil municipal du 18 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit octobre à 20 h, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Albert PIGOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice: 15

Date de convocation du Conseil Municipal: 08 octobre 2021

<u>Présents</u>: M. PIGOREAU – Mme JULIEN - M. LECOSSIER – Mme TAILLARD – Mme GOUJON – M. LEFERT – M. SALOU– M. JOSÉ - Mme CANY - Mme BLONDEAU - Mme MÉSANGE - M. ADAM

Absents excusés : Mme MÉRAUD (procuration à Mme GOUJON) - Mme REGNAULD (procuration à Mme

TAILLARD) - M. MOREAU

Secrétaire de séance : Mme TAILLARD

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Point 7 – fibre : implantation de poteaux supplémentaires

Madame MÉSANGE demande que soient repris ses propos, à savoir qu' « une planification de la nouvelle phase d'enfouissement soit prévue ». Monsieur PIGOREAU précise qu'il n'est pas question de faire ce type de travaux pendant cette mandature.

Le compte-rendu de réunion du 13 septembre 2021 est approuvé.

2. Achat terrain

Monsieur DUBREUIL a fait part de sa volonté de vendre les parcelles ZI 193 et ZI 198 d'une superficie respective de 215 m² et 460 m² situées rue du Lavoir (parcelles en rouge sur le plan ci-dessous). Pour information, une réserve foncière au bénéfice de la commune est inscrite au PLU pour la parcelle ZI 198, située à proximité du centre de secours. Suite à la succession qui va être réglée prochainement, Monsieur DUBREUIL proposera la vente de ces deux parcelles à la commune.

L'achat de la parcelle ZI 198 permettrait d'avoir un argument supplémentaire auprès de la préfecture et du SDIS pour le maintien de la caserne des pompiers sur Villiers-sur-Loir.

Monsieur ADAM propose d'être pro-actif et de transmettre un dossier actualisé auprès des services concernés.

Concernant l'avancée du dossier sur le regroupement des deux centres d'intervention de secours (Villiers-sur-Loir et Thoré-la-Rochette), se pose le problème du nombre de pompiers volontaires disponibles, selon Monsieur LEFERT. De plus, Villiers-sur-Loir est trop près de Vendôme.

Selon Monsieur PIGOREAU, le dossier ne devrait pas être traité prochainement

Il est rappelé que les deux casernes souhaitent rester indépendantes ; un regroupement pourrait provoquer une perte d'effectifs tant à Villiers-sur-Loir qu'à Thoré la Rochette.

3. <u>Urbanisme</u> : droit de préemption urbain

Le conseil municipal prend acte des décisions relatives au droit de préemption urbain pour lesquelles la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption :

N° Décision	Adresses	Parcelles
2021-16	« La Croix Noury »	ZE 323
2021-17	7, rue de Villepoupin	D 462 – D 189 – D 195 – ZH 108
2021-18	Rue des Cent Ecus	AB 329 – AB 336
2021-19	Rue de la Pierre Percée	AB 1
2021-20	3, rue de la Coulée	D 461 – D 467 – D 470 –
		D 469 (lot 2)
2021-21	Les Grands Champs	ZL 105 – ZL 106
	(compétence CATV)	
2021-22	6, rue du Docteur Silly	AC 226 – AC 227
2021-23	26, rue de la Garelière	AE 208
2021-24	116, avenue Pierre Armand Colin	L 596 – L 758
2021-25	18, rue Besnard-Ferron	ZE 336
2021-26	Les Pentes de la Barre	ZE 284 – ZE 287 – ZE 290 – ZE 297
2021-27	Rue de la Boissière	AB 348 (issue de la parcelle mère AB 146)

4. Église : avancée du dossier

Madame TAILLARD fait état de l'avancée du dossier avec la DRAC, en vue de la réalisation des travaux prévus. La DRAC a donné son accord pour la réalisation des travaux avec très peu de prescriptions : il est demandé que la

réfection des fresques fasse l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation de travaux spécifique. Le maître d'œuvre prépare le dossier de consultation des entreprises.

Madame TAILLARD a rencontré le représentant de la fondation du patrimoine pour envisager un soutien financier. Il s'agirait de reprendre le même principe que pour la nouvelle cloche en 2018 Monsieur ERMISSE a proposé de vendre ou donner une ardoise de la toiture actuelle à chaque donateur; l'ardoise pourrait être personnalisée.

Concernant la couleur des tuiles, l'architecte propose de présenter un échantillon des tuiles, à côté de l'église. Madame TAILLARD propose de faire faire un grand panneau d'information qui pourrait être installé au pied de l'église.

5. Règlements intérieurs cantine garderie TAP

Madame JULIEN présente les projets de règlements intérieurs de la cantine, de la garderie et des TAPS.

Les projets sont repris et complétés et sont adoptés à l'unanimité.

Les trois règlements sont annexés au présent compte-rendu.

6. Marchés publics: convention UGAP pour renouvellement photocopieurs

La commune dispose de deux photocopieurs, l'un à l'école et l'autre à la mairie. Ces photocopieurs font l'objet d'un contrat de location de 4 ans auprès de l'UGAP. Ce contrat arrivant à échéance, il convient d'autoriser le Maire à signer un nouveau contrat auprès de l'UGAP pour deux copieurs, pour une durée de 4 ans.

Le coût des loyers et de la maintenance sur la durée du contrat est de

- Pour l'école : 1 395,71 € HT, soit 1 674.85 € TTC, pour une base de 2 500 photocopies (noir et blanc) par trimestre
- Pour la mairie : 3 769,95 € HT soit 4 523,93 € TTC pour une base de 5 000 copies noir et blanc/trimestre, 2 000 copies couleur/trimestre et 2 000 copies couleurs Logo marianne/trimestre

Le coût des copies supplémentaires étant identique au coût des copies intégrées dans le contrat, le contrat de base est établi sur de faibles quantités. Une facture pour les copies supplémentaires sera donc émise en fin d'année, en fonction des tirages réalisés.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le convention avec l'UGAP pour la location de deux photocopieurs pendant 4 ans selon les conditions présentées ci-dessus.

7. Marchés publics : convention VALDEM

Monsieur le Maire présente la convention VALDEM concernant la prestation de service de collecte des déchets assimilables aux déchets ménagers à incinérer ou à diriger vers les filières de recyclage, moyennant le versement de la rémunération de ce service.

Alors que la convention prévoit un coût à la charge de la commune de 5 501,58 € en 2022, Monsieur PIGOREAU rappelle le coût de la prestation pour 2021 qui est de 4 248 €.

Le conseil déplore l'importante augmentation de 30 %. Les augmentations devraient être plus évolutives, plutôt que brusquement tous les 7 ans.

Monsieur PIGOREAU a fait préciser cette augmentation par Monsieur BOULAY, président de Valdem : le syndicat ValDem a perdu une subvention, la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes à augmenter afin d'encourager le recyclage. Enfin, Monsieur BOULAY a rappelé que les coûts de transport n'ont pas été revus depuis 2014.

Concernant le collecte des pneus, il est regrettable que les pneus déposés à la déchetterie doivent être nettoyés et secs. Il paraît incompréhensible de devoir utiliser de l'eau pour les nettoyer alors que la consommation d'eau doit être maîtrisée. Selon Monsieur SALOU, ValDem devrait rembourser la commune.

A partir de 2022, les sacs plastiques seront recyclés.

Monsieur SALOU a échangé avec Monsieur Laurent GAUTIER, vice-président de la communauté d'agglomération en charge des ordures ménagères, concernant le point de regroupement du Coteau Saint-André ; selon ce dernier, il est préférable que le dépôt d'objets (quels qu'ils soient) se fasse sur un point de regroupement plutôt qu'en dépôt sauvage.

Après en avoir délibéré à 8 voix pour et 6 abstentions (Mmes JULIEN, MÉSANGE, GOUJON (2), Ms LEFERT et LECOSSIER), le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

8. Informatique : achat matériel

Le matériel informatique du secrétariat de mairie est vieillissant et génère des dysfonctionnements dû à un manque de cohérence entre chaque poste.

La maintenance informatique est assurée par Crystal groupe qui propose un renouvellement de matériel pour un prix de 3 660 € TTC, comprenant le remplacement de deux unités centrales et de l'ordinateur portable. Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil pour effectuer cette dépense, celle-ci n'étant pas prévue dans le budget primitif au compte 2183 « matériel informatique ». Le conseil approuve le renouvellement du matériel et autorise Monsieur le Maire à procéder au virement de crédit du compte 020 « dépenses imprévues » au compte 2183, pour un montant de 3 660 €

9. <u>Informations diverses</u>

<u>Illuminations de Noël</u>

Madame TAILLARD et Monsieur SALOU font part de l'avancée du projet « illuminations », place Fortier. Le projet devait être réalisé en 2020. Marie-Jeanne GAUTHÉ, scénographe lumière, va réaliser une projection animée sur la mairie, les 16, 17 et 18 décembre. La projection d'une durée de 5/6 minutes sera diffusée entre 18 h et 22 h, chaque soir. La projection des logos des sponsors se fera en alternance avec la présentation de Madame GAUTHÉ. Une réception officielle aura lieu le jeudi 16 décembre à 18 h.

Il est rappelé qu'une telle animation représente un budget de plus de 30 000 €; il n'en coûtera que 6 900 € à la commune. Madame TAILLARD et Monsieur PIGOREAU ont déjà démarché plusieurs entreprises locales pour obtenir des sponsors.

La commission culture se réunira le jeudi 21 octobre pour finaliser l'organisation de la manifestation. Les commerçants sont invités à participer.

Bulletin municipal nº 114

Madame REGNAULD, absente, a demandé à Madame TAILLARD de présenter l'avancement du prochain bulletin municipal. La commission communication s'est réunie le 13 octobre et a retenu le thème de « la vigne et le vin ». Sur proposition de Madame GOUJON, la commission a décidé de réaliser le portrait d'un habitant à savoir Monsieur Jean BLONDEAU.

Madame TAILLARD souhaite que l'ensemble du conseil apporte sa contribution au bulletin municipal, considérant que lors du précédent bulletin, le conseil n'a pas été assez associé. Il est important que chaque élu puisse proposer un

La commission se réunira le 27 octobre.

Le bulletin sera distribué fin janvier.

Cérémonie de vœux

La cérémonie des vœux se déroulera le samedi 8 janvier 2022 à 11 h, à l'Artésienne.

Présentation des travaux de l'allée de la Vallée.

Monsieur SALOU présente l'avancée du projet et le planning de réalisation des travaux :

- ✓ 25-29 octobre : Inéo Intervention hors pose du matériel
- ✓ 2 12- novembre : Pigeon TP Pose des voliges, pavés, nivellement, bornes amovibles
- ✓ 8-12 novembre : Mairie pose des jeux et du revêtement securiplay
- ✓ 15-26 novembre : ID Verde : plantations
- ✓ 29nov-3 décembre : Inéo pose du matériel d'éclairage
- √ 6-8 décembre : Pigeon TP finition sablée du cheminement
- ✓ Mars/avril 2022 : restauration de la grille fixe du portail (date dépose et remise en peinture du portail soit en novembre/décembre soit en mars/avril)
- ✓ Octobre 2022 : constat de reprise des plantations et rétrocession de l'entretien à la commune

Les travaux de la grille de l'allée de la Vallée ont pris du retard : la réfection va être faite par deux entreprises soustraitantes de l'entreprise PIGEON, l'une est chargée de faire la peinture en atelier et l'autre la peinture sur place des éléments non démontables. La réalisation sera faite aux mois de mars/avril 2022.

Une question se pose sur la fréquentation des chiens dans l'allée de Vallée, dans la mesure où c'est un lieu de jeux pour les enfants.

Prochains conseils municipaux : le 8 novembre et le 13 décembre

10. Questions divers

Concernant la fibre, Madame MÉSANGE précise que, lors du dernier conseil municipal, il y avait un manque d'informations qui a impacté son vote : elle regrette de ne pas s'être abstenue et estime avoir besoin de toutes les informations pour pouvoir voter. Selon Madame TAILLARD, cela n'aurait rien changé, la difficulté provenant d'un désaccord entre ENEDIS et PRIMOCABLE (entreprise en charge du déploiement sur Villiers). Selon Madame TAILLARD, s'il avait été décidé d'attendre, l'entreprise serait partie travailler ailleurs, ce qui n'était pas envisageable dans la mesure où un certain nombre d'habitants attend l'arrivée de la fibre.

Selon Monsieur ADAM, ce n'est pas acceptable de voir à nouveau des fils et il ne comprend pas le problème de taux de charge sur les poteaux évoqué par ENEDIS. Il est inconcevable de voir le dédoublement des poteaux. En outre, il demande pourquoi certains poteaux n'ont pas été posés du même côté que les poteaux électriques, ce qui éviterait une ligne de poteaux de chaque côté de la voirie (rue de la Garelière).

Madame TAILLARD précise que les études de charge des poteaux ENEDIS ont été faites après travaux, ce qui est aberrant.

Chaque réclamation d'habitant a fait l'objet d'une ré-étude par PRIMOCABLE et a abouti à une modification prenant en compte la demande.

Monsieur PIGOREAU précise que l'ensemble des communes sont concernées nu la projetération des poteaux.

Il est suggéré de faire remonter cette problématique lors du salon des maires

Levée de séance à 23 h.